

Rencontre du Groupe de travail #1

Projet Éolien SPDM

26 juin 2024 – 19h – Hôtel Oiselière - Montmagny

Liste des participants (17)

Équipe Projet :

- Jean-Robert Poulin – Kruger Énergie
- Gilles Côté – Kruger Énergie
- Pier-Luc Vandal – Kruger Énergie
- Mathieu St-Cyr – Kruger Énergie
- Simon Bélanger – Net Zero RED
- Marjolaine Castonguay – PESCA
- Marie-Flore Castonguay – PESCA
- Julien Biboud – Mecanum

Résidents :

- Gaétan Fournier – Résident de SPDM
- Johanne Cloutier – Lac Jally
- Danielle Cloutier – Lac Jally
- Laurent Fallon – Lac Gosselin
- Chantale Beaulieu – Pourvoirie Beaulieu
- Luc Breton – Lac Carré
- Yves Côté – Lac Gosselin

Municipalité et MRC :

- Daniel Racine – MRC Montmagny
- Jean-François Mayrand – Conseiller municipal SPDM

Déroulement de la réunion :

1. Mot d'ouverture (5 minutes)
2. Période de discussion et de partage des préoccupations (60 minutes)
3. Présentation des critères de configuration et exercice de positionnement des éoliennes (60 minutes)
4. Mot de fermeture et discussions informelles (30 minutes)

Principales préoccupations et points soulevés :

- **Lac Gosselin et Colin** : Éoliennes B3, B5 et B2 sont les plus préoccupantes par rapport à l'impact visuel et à l'appréhension des niveaux sonores. Elles sont situées dans le bassin versant des deux lacs et à une distance de moins de 200 m des ruisseaux qui les approvisionnent.
- **Lac Jally** : Éolienne E1 plus préoccupante à cause de son empiètement dans la limite sud du bassin versant. *Les riverains du lac Jally sont préoccupés par les niveaux sonores engendrés par les éoliennes, sans compter l'impact visuel de ces dernières sur le paysage. Les riverains du lac Jally sont fermement engagés depuis plus de 45 ans dans la conservation du milieu naturel et la préservation de l'intégrité du bassin versant.*
- **Lac Carré** : Éoliennes F1 et F2 préoccupantes par rapport à leur proximité (niveau sonore, aspect visuel et présence dans le bassin versant).
- Les lacs sont des endroits paisibles où le son se propage plus facilement. Questionnement quant à la précision des études de climat sonore dans un tel milieu.
- Les résidences au bord des lacs sont occupées plusieurs mois par année, certaines sont des résidences principales.
- **La MRC** souhaiterait que l'on partage les protocoles et engagements par rapport à la protection des bassins versants et cours d'eau lors de la construction.
- Le positionnement des éoliennes aux extrémités des bassins versants est une inquiétude pour les riverains
- Les riverains ne sont pas opposés au projet éolien, ils veulent simplement limiter les impacts (visuels, sonores et environnementaux).
- Demande de validation pour la distance réglementaire de 1 km concernant les immeubles protégés (bâtiment protégé vs site en entier), notamment relativement à la Pourvoirie Beaulieu
- Les riverains souhaitent protéger au maximum les bassins versants de façon à limiter la propagation des sédiments lors de la construction et pendant toute la durée du projet

Engagements de Kruger Énergie :

À la suite des échanges avec le groupe de travail et la présentation de la carte des paramètres de configuration pour l'implantation des éoliennes (comprend les paramètres réglementaires, humains, environnementaux, techniques et de ressources de vent), Kruger s'engage à :

- Valider la faisabilité et à mesurer l'impact de l'implantation d'une éolienne à chacune des 7 positions qui pourraient accueillir une éolienne de façon tentative (T1 à T7 telles qu'identifiées lors de l'exercice de présentation des paramètres de configuration et la discussion qui s'en est suivie).
- Tenir une 2e rencontre fin juillet – début août afin de présenter les résultats des analyses et discuter des changements possibles.

Révision 1^{er} août 2024

- Effectuer un suivi sonore une fois les éoliennes implantées pour s'assurer que les exigences réglementaires sont respectées.

Révision 1^{er} août 2024

- Effectuer la surveillance environnementale des travaux durant la construction du parc éolien de façon à assurer que toutes les normes environnementales sont respectées.
- Valider la réglementation applicable aux immeubles protégés

Prochaines étapes :

- Kruger prendra contact avec les membres du groupe de travail lorsque l'analyse des 7 positions proposées sera complétée afin de proposer une date pour la 2^e rencontre.